

Délibération n°D20240061

Rapporteur : Alain BANQUET

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Fabien RUET

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SEPT JUIN, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 22, 23, 24, 25, 24, 23, 22, à la salle Cyrano, rue du Bois Sacré, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/06/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER (2), Joaquina WEINBERG (3), Alain BANQUET, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (4), Joël KERDRAON (5), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Marion SOK CHAMBERON, Fatima BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Josie BAYLE	a donné délégation à	Éric PROLA
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Laurence ROUAN
Florence MALGAT	a donné délégation à	Farida MOUHOUBI
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Mickaël DESTOMBES
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Jean-Claude REY	a donné délégation à	Alain BANQUET
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
Christophe DAVID-BORDIER	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°10 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2024 ».
(2) Départ au dossier n°22 « Modification des règlements intérieurs des accueils périscolaires et de la restauration scolaire et avenant au projet éducatif du territoire ».
(3) Arrivée au dossier n°2 « Approbation du compte de gestion du receveur – Année 2023 ».
(4) Départ au dossier n°26 « Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2023 ».
(5) Arrivé au dossier n°3 « Approbation du compte administratif – Exercice 2023 ».

BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE L'ANNÉE 2023

VU la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 qui dispose que le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire pendant l'exercice écoulé ;

VU le Code général des collectivités territoriales résultant de la Loi n° 96 142 du 21 février 1996 qui reprend cette obligation ;

CONSIDÉRANT que les acquisitions et cessions prises en compte sont celles qui ont été intégrées au compte administratif 2023 et qui sont rappelées ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 024-212400378-20240627-D20240061-DE



BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES - 2023

Date de Signature	Vendeur/Acquéreur	Adresse	Référence Cadastres	Contenance Totale en m²	Nature	Prix en €
ACHATS						
23 et 26/01/2023	SCI BOURDIL	Rue Clairat	EL 166	608	Parking	29 184 €
11/05/2023	SCI de CAUDEAU	La Mouline Sud	CL 848	1 498	Terrain nu	7 480 €
11/05/2023	THEBEAULT	11, rue Pierre et Marie Curie	DH 452	18	Terrain nu	1 €
24 et 25/10/2023	MARTY	Mont de Neyrat	AQ 286, 316	198	Communs Lotissement	1 €
14/12/2023	Cts ROUDIER	17, rue Durou	DJ 437	304	Batiment Industriel	60 000 €
TOTAL ACHATS				2 624		96 665 €
VENTES						
21/07/2023	Artige	22, rue du Capitaine Faisandier	DS 716	200	Maison d'habitation	50 000 €
30/08/2023	SCI Happy Immo	Rue des Carmes	DO 176, 177, 87	55	3 Lots de copropriété	30 000 €
14/12/2023	ACMD	Rue du Tournet	CD 874, 965, 1014	3 318	Terrain à bâtir	82 950 €
23 et 27/12/2023	DOMOFRANCE	Chemin du Petit Rooy	CP 544, 216	30 550	Terrain à bâtir	150 000 €
TOTAL VENTES				34 123		312 950 €
Echange						

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2023.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 27/06/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 3 JUL. 2024
et de l'affichage en date du - 3 JUL. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,


Fabien RUET



Le Maire,


Jonathan PRIOLEAUD